Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260225-2026_02_05-DE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à 19 heures, le conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le cinq février deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
CHAPRON Frédéric
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
HAMON Sophie
HUET Solvec
JÉHAN Jean-Pierre
LATIMIER Daniel
LE GLATIN Dominique
LEFFONDRÉ Isabelle
LENORMAND Ludovic
LE MERCIER Pierrick
MARTIN Fabrice
MOISAN Catherine
OLIVIERO Nathalie
RAULT Thérèse

Nombre de membres en exercice : 18 **Nombre présents :** 18

Secrétaire : Jean-François FRÉVILLE

2026-02-05 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026

7. 5- SUBVENTIONS

Thérèse RAULT, adjointe fait part à l'assemblée des demandes de subventions pour l'année 2026.

	ASSOCIATIONS DE PLEMY	Subventions versées en 2025	Proposition 2026
1	APE École Jean Gillet	155,00 €	155,00 €
2	Amicale laïque sports et loisirs - ALSL	3 100,00 €	3 100,00 €
3	Amicale Sapeurs-pompiers	500,00 €	500,00 €
4	Association Familles rurales	2 000,00 €	2 000,00 €
5	CLAP 184	750,00 €	750,00 €
6	Comité des fêtes de Saint-Laurent	400,00 €	400,00 €
7	OCCE - Coopérative scolaire École Jean Gillet **Rentrée 2025 49X25€**	1 425,00 €	1 225,00 €
8	OGEC École Sacré Cœur **Rentrée 2025 62X25€**	1 575,00 €	1 550,00 €
9	Batterie Fanfare Saint-Yves de Plémy	3 500,00 €	3 500,00 €
10	Centre communal d'action sociale - CCAS	6 500,00 €	6 800,00 €
11	Zazous et compagnie	200,00 €	500,00 €
	Total	**20 105,00 €**	**20 480,00 €**
	AUTRES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	**Subventions versées en 2025**	**Proposition 2026**
12	ADOT22 - Fédération des associations pour le don d'organe et tissus humains	50,00 €	50,00 €

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260225-2026_02_05-DE

13	Croix Rouge française	100,00 €	100,00 €
14	Association des donneurs de sang du Pays de Moncontour	290,00 €	290,00 €
15	Leucémie Espoir	50,00 €	50,00 €
16	Protection civile (0,05 € x 1 600 hab)	300,00 €	300,00 €
17	Restaurants du Cœur	100,00 €	100,00 €
18	Secours catholique	100,00 €	100,00 €
19	Ligue contre le cancer	80,00 €	80,00 €
20	Rêves de Clown	50,00 €	50,00 €
21	Solidarité Paysans	100,00 €	100,00 €
22	ADMR - Aide à domicile en milieu rural	500,00 €	500,00 €
23	Eaux et Rivières	20,00 €	20,00 €
24	Prévention routière	20,00 €	20,00 €
25	CIDFF - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	20,00 €	20,00 €
26	Association HEMERA soins palliatifs Kerio	50,00 €	50,00 €
27	AAPPMA Moncontour - pêche et de protection du milieu aquatique	20,00 €	20,00 €
28	Association CLOE	20,00 €	20,00 €
29	Banque alimentaire des Côtes d'Armor	100,00 €	100,00 €
30	Comité d'Aide et d'Action aux handicapés 22	20,00 €	20,00 €
31	AFM - Association française contre les myopathies	50,00 €	50,00 €
32	Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix	20,00 €	20,00 €
33	Club cycliste Moncontourais	500,00 €	500,00 €
34	Sapeurs-Pompiers Humanitaires du Groupe secours catastrophe français	0,00 €	300,00 €
35	France Rein	20,00 €	20,00 €
36	Association S.P.C.M. (Sauvegarde du Patrimoine Culturel du Mené)	20,00 €	20,00 €
37	Assemblée des Directeurs et Secrétaires de Mairie	20,00 €	20,00 €
38	La tribu des Grands Cœurs	20,00 €	20,00 €
39	participation aux fonds d'aide aux jeunes	640,00 €	640,00 €
40	Pompier International Côtes d'Armor		20,00 €
41	Cohérence		20,00 €
	Total	**3 280,00 €**	**3 620,00 €**
	Total général	**21 740,00 €**	**24 100,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De voter les subventions comme détaillées dans le tableau ci-dessus.
- Pour l'association Zazous et Compagnie : 12 votes pour, 1 élu ne prend pas part au vote, 5 votes contre (souhaitant un montant inférieur).
- Pour l'association Sapeurs-Pompiers Humanitaires du Groupe secours catastrophe français : 17 voix pour, 1 abstention.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 24 février 2026
et de la publication le 24 février 2026

MAIRIE DE PLÉMY (Côtes-d'Armor)